

## PROCÈS-VERBAL Séance du Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2015

L'an deux-mil-quinze, le 14 du mois de décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

#### Présents :

Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, MARTEAU Josette, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, BESNARD Christelle, HERMENIER Stéphane, DEMION Pierre-Yves, COLLARD Cynthia, GUITTON Jean-Claude, BAUMIER Vincent, DAGON Stéphanie.

Absent(s) excusé(é-s): Néant

Absent(s): Néant

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE:**

Monsieur SOURDEAU Jean-Claude est désigné secrétaire de séance

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17/11/2015

Le procès-verbal est adopté sans observation.

#### **PREAMBULE:**

Présentation du Plan de Gestion Différenciée par le Responsable des Services Techniques de Vivy, Monsieur Cyrille TALON.

### **ORDRE DU JOUR:**

## Ajout à l'ordre du jour :

- Décision modificative N°3
- Rachat d'une partie de terrain mis à la disposition de la SOMINVAL
- SIEML participation aux travaux de raccordement au réseau électrique.

Le conseil Municipal accepte ces ajouts.

#### Ordre du jour :

- 1. Demande de subvention concernant un élève résidant à Vivy et scolarisé en ULIS à l'école élémentaire Saint-Louis de Saumur ;
- 2. AFR Neuillé-Vivy demande d'avance de trésorerie ;
- 3. EVS Nord Saumurois demande de subvention 2016;
- 4. Saumur Agglo Adoption des attributions de compensation définitives 2015 et provisoires 2016 ;
- 5. Décision modificative N°3
- 6. Autorisation de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote des budgets ;
- 7. Achat de terrain;
- 8. Vente de terrain communal et fixation du prix au m<sup>2</sup>;
- 9. Rachat d'une partie de terrain mis à la disposition de la SOMINVAL
- 10. SIEML participation aux travaux de raccordement au réseau électrique.
- 11. Vente et acquisition de chemins;
- 12. Cimetière refonte des prix des concessions / columbarium / cavurnes ;

### **Questions diverses**

Rapport des vice-présidents des commissions municipales ;

#### Préambule:

Les principes de la Gestion Différenciée sont basés sur différents enjeux :

- 1. **Environnementaux**: Préserver et enrichir la biodiversité des espaces naturels, limiter les pollutions : intrants phytosanitaires, bâches plastiques et tissées ; gérer les ressources naturelles : valorisation des déchets verts, économie de la ressource en eau.
- 2. **Culturels et sociaux** : Valoriser le paysage communal et le cadre de vie, sensibiliser le public au respect de l'environnement.
- 3. **Economique** : Intégrer l'augmentation des surfaces, rationaliser les coûts (main-d'œuvre, matériels, carburants et fournitures)

5 codes d'entretien seront déterminés par la fréquentation et la situation des espaces verts :

- 1. **Code 1 : Espace horticole :** Importante fréquentation (touristes, Vétusiens...). Cette classe concerne les espaces dont l'aspect doit être le plus soigné possible. Le végétal sera maitrisé. C'est un jardin avec la présence de fleurissements annuels, de jardinières, de massifs fleuris, le tout bien arrosé. Les déchets de tonte seront ramassés.
- 2. **Code 2 : Espace paysager expérimental :** Importante fréquentation à l'échelle du quartier. La nature doit être domestiquée. C'est un jardin avec des massifs d'arbustes, vivaces et autres rosiers. L'arrosage sera raisonné (goutte à goutte...). La tonte se fera en mulching. Il n'y aura pas d'utilisation de produits phytosanitaires.
- 3. **Code 3 : Espace paysager :** Importante fréquentation à l'échelle du quartier. La nature doit être domestiquée. C'est un jardin avec des massifs d'arbustes, vivaces et autres rosiers. L'arrosage sera raisonné (goutte à goutte...). La tonte se fera en mulching.
- 4. **Code 4 : Espace d'accompagnement :** Importante fréquentation à l'échelle de l'espace public (stade, salle des loisirs...). Espace qui doit être maintenu propre.
- 5. **Code 5 : Espace Champêtre :** Espace qui doit être le plus naturel possible. La fonction écologique de cet espace est importante en favorisant la biodiversité. Un entretien ponctuel est nécessaire pour l'utilisation des différents promeneurs.

Il est souligné l'importance de réaliser une communication adaptée pour expliquer et faire adhérer l'ensemble des Vétusiens à cette nouvelle gestion des espaces.

### DCM N° 2015-12-103 - Coût scolarisation en ULIS

- Vu l'article L 442-5-1 du Code de l'Éducation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une élève domiciliée à Vivy est scolarisée en ULIS (Unités Localisées pour L'Inclusion Scolaire) à l'école élémentaire privée Saint-Louis à Saumur pour l'année scolaire 2015/2016. À ce titre, la participation de la Commune est fixée à 413,50 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- DÉCIDE de payer la somme de 413,50 euros à l'école élémentaire privée Saint-Louis à Saumur.
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

### DCM N° 2015-12-104 - AFR Neuillé-Vivy, avance de trésorerie 2016

Madame le Maire donne lecture du courrier de Juliana CARTON, présidente, et précise que l'association Familles Rurales Neuillé-Vivy compte parmi les acteurs majeurs du tissu culturel sur le territoire.

L'AFR Neuillé-Vivy a récemment changé de bureau qui tente d'améliorer la situation financière de l'association. Néanmoins, des questionnements sur la qualité de la gestion administrative de l'association et sur l'organisation des TAP sont soulevés par l'assemblée.

Pour faire face à son problème de trésorerie sur la fin de l'année 2015, l'AFR Neuillé-Vivy sollicite une avance de trésorerie 2016 de 10 000€. Il est précisé que cette avance sera directement déduite du montant de la subvention 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une avance de trésorerie 2016 à l'AFR Neuillé-Vivy d'un montant de 10 000 €.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

## $\underline{DCM~N^{\circ}~2015\text{-}12\text{-}105}$ - Espace de Vie Sociale Nord Saumurois - demande de subvention $\underline{2016}$

- Vu le budget prévisionnel 2016 de l'EVS Nord Saumurois

Madame le Maire fait état de la demande de subvention 2016 de l'Espace de Vie Sociale Nord Saumurois d'un montant de 1 643 €. Le Maire précise que cette subvention permettra la mise à disposition d'un salarié « chargé de missions animation locale » et d'un stagiaire DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) ou BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) sur la commune.

Madame le Maire rappelle les objectifs généraux de l'EVS Nord Saumurois :

- Consolidation de l'existant en matière d'offre socioculturelle en direction des populations et soutien technique aux associations ;
- Une structure de développement de nouveaux projets communaux et intercommunaux en direction des populations avec une stratégie commune et optimisée : des projets ensemble.

Madame le Maire précise qu'avec l'aide de Julie SIMON, la commune a obtenu de nombreuses subventions de la CAF. Aussi, Madame le Maire informe l'assemblée du départ de Julie SIMON au mois d'avril 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention 2016 à l'EVS Nord Saumurois d'un montant de 1 643€.
- **PRÉCISE** que cette somme sera payée le 15 janvier 2016.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

## <u>DCM N° 2015-12-106 - Saumur Agglo – attributions de compensation définitive 2015 et provisoire 2016</u>

 Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement du 10 décembre 2015 approuvant le montant des attributions de compensation définitive 2015 et provisoire 2016;

Pour VIVY	
compensation définitive 2015	236 356,22 €
compensation provisoire 2016	236 356,22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensations définitives 2015 et provisoires 2016.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

#### DCM N° 2015-12-107 - Décision modificative N°2015-03

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour l'exercice 2015 du budget communal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** la décision modificative suivante :

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits (-)	Augmentation de crédits (+)	Diminution de crédits (-)	Augmentation de crédits (+)
INVESTISSEMENT				
c/2135 opération n°154	40 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL CHAPITRE 21	40 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
c/2151	0,00€	10 000,00€	0,00€	0,00€
c/ 2188	0,00€	30 000,00€	0,00€	0,00€
TOTAL CHAPITRE 21	0,00€	40 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL INVESTISSEMENT	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00€	0,00€

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

# <u>DCM N° 2015-12-108 - Autorisation de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote des budgets</u>

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux Budgets 2015 dans l'attente du vote des Budgets 2016 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater toutes dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux Budgets 2015 dans l'attente du vote des Budgets 2016 comme suivant :

BUDGET COMMUNE				
Chapitre	Crédit 2015	ouvert	BP	Ouverture de 25% en 2016
20		41 700,	9 00	10 425,00 €
204		78 900,	9 00	19 725,00 €
21		623 435,	90€	155 858,975 €
Total		744 035,	90€	186 008,975 €

PRÉCISE que les investissements concernés sont les suivants :

Chapitre 20			
c/202	Document d'urbanisme	5 000,00 €	
c/ 2031 Frais d'études		5 425,00 €	
	TOTAL CHAPITRE 20 10 425,00 €		

Chapitre 204		
c/2041512	Effacement des réseaux – extension de réseau	19 725,00 €
TOTAL CHAPITRE 204 19 725,00 €		

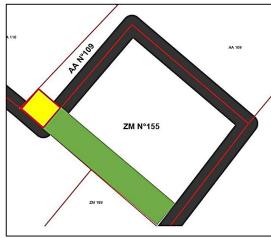
Chapitre 21			
c/2118	Achat de terrain	10 000,00 €	
c/ 2135	Bâtiments – travaux divers	100 000,00 €	
c/2151	Divers travaux de voirie	20 000,00 €	
c/2183	Achat de matériel informatique	2 000,00 €	
c/2188	Autre travaux et achats divers	23 858, 975 €	
	TOTAL CHAPITRE 21 155 858,975 €		

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux adjoints de réaliser toutes opérations et de signer toutes pièces relatives à cette décision.

#### DCM N° 2015-12-109 - Achat de terrain

- Vu le code Général des collectivités territoriales
- Considérant l'intérêt d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AA n° 109 et ZM n°0155. Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix d'achat au m² à 15 euros HT pour cette partie de parcelle.

Madame le Maire précise qu'il convient de compléter la délibération N°2015-10-081 du 12/10/2015 pour l'achat d'environ 3m².



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'achat d'une partie des parcelles cadastrée AA n° 109 et ZM n°0155
- **FIXE** le prix au m<sup>2</sup> des terrains susnommés à 15 euros HT
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

#### DCM N° 2015-12-110 - Actes administratifs de vente et d'achat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :
- Vu la délibération N°2015-06-045 du 08/06/2015;
- Vu la délibération N°2015-09-061 du 07/09/2015;
- Vu l'enquête publique du 27/07/2015 au 10/08/2015 ;
- Considérant qu'il est nécessaire d'établir 2 actes administratifs pour chaque opération

Madame le Maire explique au conseil que la législation en vigueur n'admet plus le simple échange de terrain. Désormais, il est obligatoire de procéder à une vente et un achat formalisés par des actes administratifs distincts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE
  - La vente par la commune au GAEC des Saudières de la portion de chemin rural situé entre les parcelles ZWn°30 et 32 pour l'euro symbolique;
  - L'achat par la commune à M. DUBLÉ Jean-Claude du chemin cadastré ZWN°12 pour l'euro symbolique ;
- PRÉCISE que deux actes administratifs seront établis pour chaque opération (vente et achat);
- **PRÉCISE** que les frais financiers d'établissement desdits actes administratifs seront divisés en deux entre la commune et le GAEC des Saudières et entre la Commune et M. DUBLÉ Jean-Claude, soit deux fois 225 € HT pour la commune de Vivy.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

# <u>DCM N° 2015-12-111 - Rachat d'une partie des parcelles communales mises à disposition de la SOMINVAL en 1992</u>

- Vu la délibération du 19/05/1992 « terrains pour SOMINVAL »
- Vu la délibération 2015-12-109 du 14/12/2015

Madame le Maire fait part au Conseil qu'en 1992, la Commune de Vivy a mis à la disposition de la SOMINVAL les parcelles cadastrées ZC N°70 et 71 moyennant la somme de 30 000 francs (4 573,50 €). Aujourd'hui il est nécessaire de reprendre une partie de ces parcelles précédemment mises à disposition pour permettre l'installation d'une nouvelle activité artisanale.

Il est proposé de racheter une partie des parcelles précédemment mise à disposition contre 2 300 € TTC au profit de la SOMINVAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 vote contre et 18 votes pour :

- **APPROUVE** le rachat d'une partie des parcelles cadastrées ZC N°70 et 71 précédemment mise à disposition contre 2 300 €TTC;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

## <u>DCM N° 2015-12-112 - SIEML – participation de la commune aux travaux de raccordement</u> au réseau électrique.

- Vu la délibération d'adhésion au SIEML
- Vu le détail estimatif des travaux d'alimentation en énergie électrique de la parcelle communale pour le projet d'installation d'entreprise de M. BLOUDEAU Fabrice « BF usinage »:

TRAVAUX SIEML	Financement SIEML (Frais de dossiers inclus)	Participation de la Commune
Basse tension (extension)	7 000,00 €	3 997,00 €
TOTAL HORS TAXES	7 000,00 €	3 997,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus à hauteur de 3 997 € HT;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

## <u>DCM N° 2015-12-113 - Vente d'une partie des parcelles de terrain communal cadastrées ZC N°70 pour 10a91ca et ZC N°71 pour 18a27ca</u>

Madame Le Maire propose à l'Assemblée de vendre à la « SCI BFK Immobilière » M. BLOUDEAU Fabrice une partie des parcelles de terrain qui est propriété communale cadastrées ZC N°70 pour 10a91ca et ZC N°71 pour 18a27ca. sur la base de 7 € HT le m².

Madame Le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés...) sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente d'une partie des parcelles de terrain qui est propriété communale cadastrées ZC N°70 pour 10a91ca et ZC N°71 pour 18a27ca.
- **FIXE** le prix au m<sup>2</sup> des terrains susnommés à 7 euros HT
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

### DCM N° 2015-12-114 - Tarifs des concessions funéraires

Madame Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessaire révision des tarifs appliqués aux concessions funéraires. Il est proposé les tarifs suivants :

#### Article 1er - Tarifs applicables à compter du 01/01/2016

Ancien cimetière	
concession 30 ans sans caveau	100,00€
concession 50 ans sans caveau	150,00 €

Nouveau cimetière	
Caveaux	
concession avec caveau 2 places 30 ans	1 200,00 €
concession avec caveau 2 places 50 ans	1 300,00 €
Columbarium	
1 case 15 ans	350,00 €
1 case 30 ans	600,00€
Cavurnes	
1 cavurne 15 ans	600,00€
1 cavurne 30 ans	700,00€

<u>Article 2</u>: En cas de reprise administrative pour motif de fin de validité d'une concession (non compris les rétrocessions), elle pourra être reprise pour le prix d'une concession 30 ou 50 ans sans caveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des concessions funéraires à compter du 01/01/2016;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

#### **Ouestion diverses**

## ✓ Affaires sociales et scolaires – Jeunesse – Cantine, vice-présidente Mme Sylvie PRATS

Une séance du CMJ s'est tenue le 11/12/2015. Les jeunes conseillers ont fait plusieurs propositions (mise en place d'une soirée cinéma, création d'un skatepark, améliorer la sécurité des routes...). La prochaine réunion du CMJ est prévue le 29/01/2016. Le repas des aînés s'est très bien déroulé.

✓ Réfection du sol de la salle omnisports, Urbanisme – Bâtiments – Accessibilité - Cimetière vice-président M. Jean-Claude SOURDEAU, Sports vice-président M. Thierry NAUDIN.

Le chantier avance normalement avec une réception des travaux prévue le 01/02/2016.

### ✓ Parcours santé, Stéphane HERMENIER

L'installation du parcours santé est achevée. Quelques réajustements devront être faits. L'ACL est une nouvelle fois remerciée pour son don de 7 000€ rendu possible grâce aux ventes de carte de pêche.

### ✓ Aménagement de la Rue Nationale, vice-président M. Jean-Claude SOURDEAU

La réunion du 07/12/2015 avait pour objet d'exposer le diagnostic de la traversée de la commune et esquisser des premières solutions d'aménagement.

Un document est rendu ce jour à la Maîtrise d'Ouvrage qui le diffusera.

### 1. Présentation du diagnostic

- Il existe un projet de boulangerie avec création de 17 places de stationnement en accès direct sur la RD (réhabilitation du garage).
- La place de l'église reçoit des commerces ambulants régulièrement (marché de producteurs locaux 1 à 2 fois par an, camions pizza, kebab, poisson et huîtres 1 fois par semaine).
- Il est ressenti une demande forte pour la sécurisation des traversées piétonnes. Une présence forte des flux piétonniers est perceptible lors des heures d'entrée et de sortie des classes. Des équipements pour les jeunes ne sont pas fréquentés parce que situés de l'autre côté de la RD.
- Des bornes de recharge électrique vont être posées au droit de la mairie.
- L'accès à la menuiserie en entrée de ville pose actuellement des problèmes de giration (surtout en sortie en direction du centre bourg).
- Une visite caméra des réseaux EP a été réalisée en 1987. Une visite caméra plus récente permettrait de vérifier que les réseaux n'ont pas été endommagés depuis (travaux d'enfouissement et de réhabilitation de l'eau potable effectués depuis).
- Pas de réseau gaz à venir
- Le périmètre de protection des Monuments Historiques sur la commune n'atteint pas l'aire d'intervention de cette opération.

## 2. Attentes de la Maîtrise d'Ouvrage / premières discussions sur les photos de référence présentées

- Des trottoirs larges à organiser et à embellir, des emprises ressenties comme trop minérales → Travailler des espaces végétalisés pour briser le caractère très minéral des abords de la RD, travailler des séquences spécifiques et distinctes,
- Un stationnement parfois intempestif sur les trottoirs à mieux gérer, les places de stationnement existantes ne sont pas assez larges.

- Création d'une voie cycliste en site propre,
- Besoin de ralentir le trafic des véhicules en particulier en centre bourg. La suppression de la voie centrale peut être envisagée.
- Travailler les entrées de ville 
  Les carrefours à feux fonctionnent bien. Cependant ce fonctionnement peut être optimisé (surtout pour les feux tricolores au nord) : feux à déclenchement automatique au-delà d'une certaine vitesse, feux sur les transversales.
- Pas de végétation trop haute en particulier au droit des carrefours,
- Valoriser la place de l'église et la place Saint Michel tout en gardant la possibilité de stationner,
- Prioriser l'accès aux commerces,
- Garder une terrasse mais également un passage libre pour les piétons et cycles au droit de l'hôtel restaurant (Hostellerie Saint Paul),
- Le chemin existant au droit des services techniques est très emprunté besoin d'une identité plus marquée (sens unique, gestion des flux piétons).

## ✓ Urbanisme – Bâtiments – Accessibilité - Cimetière - vice-président M. Jean-Claude SOURDEAU

Cimetière : les travaux de construction du mur avancent et seront terminés en janvier 2016.

### ✓ Maisons fleuries, Vice-présidente Mme Christelle BESNARD

Madame BESNARD présente au conseil les résultats du concours des maisons fleuries 2015:

- 1. Charrier Yvette: Chemin Des *Trois* Cocardes 317 pts
- 2. Normand Marie Claude : 5 rue Marie Curie 283 pts
- 3. Chantreau Séverine : 30 rue des marronniers 277 pts
- 4. Porchet Gisèle: 96 rue Nationale 248 pts
- 5. Gallé Paulette: 9 rue Victor Hugo 246 pts
- 6. Borreau Michel: 22 rue des 3 cocardes 240 pts
- 7. Pezzin Nadège: 10 rue joseph Bailey 229 pts
- 8. Couineau Gisèle: 99 rue Maurice Ravel 219 pts
- 9. Mme Courais: 71 rue de la machetiere 186 pts
- 10. Gourdon Jocelyne: 30 rue des Saules 159 pts
- 11. Chantreau Colette: 20 impasse des parisiens -155 pts
- 12. Marolleau Françoise: 7 rue champ rocnoe -148 pts
- 13. Cyriaque Jousselin : 33 rue du gué d'arcy -107 pts
- 14. Cornilleau Monique: 58 rue Nationale 103 pts
- 15. Chantreau Maxime : 25 rue de la Jouannerie 99 pts
- 16. Froger Thérèse : 6 rue Jacques Prévert -71 pts

#### ✓ Sports - vice-président M. Thierry NAUDIN

Monsieur NAUDIN informe le conseil qu'une nouvelle activité « claquette » aura lieu à la salle des coutures 2 les jeudis de 17h30 à 19h30 (la première heure étant consacrée aux enfants et la seconde aux adultes)

## ✓ Comité consultatif sur le fonctionnement de la Salle des Bassauges - Noël BAUDOUIN

Monsieur BAUDOUIN fait part à l'assemblée de l'établissement d'un nouveau contrat de location et d'un nouvel état des lieux. Les procédures de location (remise des clés...) sont elles aussi remaniées.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 18 janvier 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

## Délibérations du 14 décembre 2015

Numéro	Date	Objet
2015-12-103	14/12/2015	Coût scolarisation en ULIS
2015-12-104	14/12/2015	AFR Neuillé-Vivy, avance de trésorerie 2016
2015-12-105	14/12/2015	Espace de Vie Sociale Nord Saumurois – demande de subvention 2016
2015-12-106	14/12/2015	Saumur Agglo – attributions de compensation définitive 2015 et provisoire 2016
2015-12-107	14/12/2015	Décision modificative N°2015-03
2015-12-108	14/12/2015	Autorisation de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote des budgets
2015-12-109	14/12/2015	Achat de terrain
2015-12-110	14/12/2015	Actes administratifs de vente et d'achat
2015-12-111	14/12/2015	Rachat d'une partie des parcelles communales mises à disposition de la SOMINVAL en 1992
2015-12-112	14/12/2015	SIEML – participation de la commune aux travaux de raccordement au réseau électrique
2015-12-113	14/12/2015	Vente d'une partie des parcelles de terrain communal cadastrées ZC N°70 pour 10a91ca et ZC N°71 pour 18a27ca
2015-12-114	14/12/2015	Tarifs des concessions funéraires

BERTRAND Béatrice Maire	
BAUDOUIN Noël 1 <sup>er</sup> adjoint	
HOTTON Anne 2 <sup>ème</sup> adjointe	
SOURDEAU Jean-Claude <sup>3ème</sup> adjoint	
PRATS Sylvie  4ème adjointe	
BOURDIN Jean-Pierre 5ème adjoint	
MARTEAU Josette Conseillère municipale	
NAUDIN Thierry Conseiller municipal délégué	
SABIN Sophie Conseillère municipale	
FRAYSSINES Marjorie Conseillère municipale	
POT Ludovic  Conseiller municipal	
BROISIER Sylvia Conseillère municipale	
BESNARD Christelle Conseillère municipale	
HERMENIER Stéphane Conseiller municipal	
DEMION Pierre-Yves  Conseiller municipal	
COLLARD Cynthia Conseillère municipale	
GUITTON Jean-Claude Conseiller municipal	
BAUMIER Vincent Conseiller municipal	
DAGON Stéphanie Conseillère municipale	